

Délibération

Tarification des services de la CCI Rochefort et Saintonge

L'Assemblée Générale de la CCI Rochefort et Saintonge, régulièrement réunie en séance ordinaire au siège de l'établissement, le 22 novembre 2018, sous la Présidence de Hervé Fauchet, Président en exercice,

Après avoir vérifié que le quorum est atteint,

Vu le code de commerce et notamment l'article D711-67-3,

Vu le Règlement intérieur de la CCI Rochefort et Saintonge, et notamment la section 7 du chapitre 4,

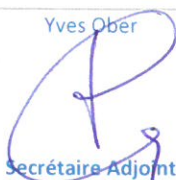

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, interrogée à distance le 15 novembre 2018,

Après avoir pris connaissance des évolutions tarifaires proposées par les services de la CCI,

Décide :

D'adopter la grille tarifaire mise à jour, qui sera applicable à compter du 1^{er} décembre 2018 et diffusée sur le site internet de la CCI Rochefort et Saintonge.

CCI Rochefort et Saintonge	
DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 22 novembre 2018, à Rochefort	
Nombre de membres élus en exercice	31
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	17
Nombre de membres élus présents	17
Nombre de votants	17
Nombre de voix POUR	17
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Yves Ober	Hervé Fauchet
	
Secrétaire Adjoint	Président